

AVIGNON

Ville d'exception

DGA PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
& DES RESSOURCES
DEPARTEMENT JURIDIQUE
SD

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	53

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2024

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-
Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTES :

M. Paul-Roger GONTARD, par Mme HADDAOUI
Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

MOUVEMENTS :

M. Kader BELHADJ quitte la salle et donne pouvoir à Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération n°2.

M. Paul-Roger GONTARD entre en séance durant la présentation de la délibération n°28.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs de représentation.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. David FOURNIER en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : - ADOPTE à l'unanimité

M. David FOURNIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

VOTE DU PROCES-VERBAL :

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2024.

Mme RIGAULT souhaite intervenir et remercie l'administration pour la correction faite sur le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2024. Mme RIGAULT rappelle également qu'elle a sollicité en conférence des présidents que soit laissé un petit peu de temps pour que M. RUAT puisse bien voter pendant la séance du Conseil Municipal. Madame RIGAULT indique enfin qu'elle regrette la non-inscription de sa proposition de motion visant à sensibiliser le personnel municipal à la notion de consentement aux violences sexuelles, sexistes intra-familiales. Madame RIGAULT ajoute que cela aurait pu servir à certains élus de la majorité et qu'elle aura l'occasion en 2025 d'y revenir. Madame RIGAULT dit également avoir été force de proposition comme demandé et que le refus de ce vœu est minable.

Madame le Maire répond que l'adjectif minable a été utilisé par le président du Grand Avignon pour désigner les élus du groupe de Mme RIGAULT. Elle ajoute que ce terme fait école.

Votes : - ADOPTE –

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2024 est adopté.

Madame le Maire rappelle que le 14 décembre 2024, le cyclone tropical CHIDO avec des vents violents de plus de 200 km/h s'est abattu sur l'île de Mayotte qui est le département le plus pauvre de France. Dès le lendemain de cette catastrophe considérée comme la plus grave jamais survenue en France, des images de désolation et de dévastation nous sont parvenues permettant de mesurer l'ampleur des destructions et du bilan qui reste encore non définitif tant sur le plan humain que sur le plan matériel. Des villages entiers ont été dévastés, en particulier les quartiers d'habitats précaires qui abritent au moins un tiers de la population locale.

Les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphonie ainsi que des infrastructures essentielles comme l'hôpital et l'aéroport ont subis d'importants dommages.

Le bilan reste quant à lui extrêmement provisoire, le Président de la République comme le Premier Ministre ont estimé qu'il est à craindre qu'il sera beaucoup plus lourd que la trentaine de morts qui est aujourd'hui recensée. Les premiers secours et des aides exceptionnelles ont d'ores et déjà été mis en place pour faire face à l'urgence et un appel à la solidarité nationale a été lancé dès les premières heures succédant à cette catastrophe et ce tant par les associations caritatives que par les associations d'élus. Comme elle le fait à chaque fois que des catastrophes touchent durement des territoires et leur population, la ville d'Avignon a souhaité s'inscrire dans cet élan de solidarité des communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer auprès du peuple Mahorais. C'est dans ce sens qu'une première délibération a été proposée en urgence et de manière exceptionnelle et introduite dans l'ordre du jour de notre Conseil Municipal afin de concrétiser cette solidarité et ce soutien par l'octroi d'une subvention de 50 000 euros qui sera versée à la Fédération Nationale de la Protection Civile dans le cadre du partenariat qui a été tissé « solidarité Association des Maires de France avec Mayotte ». Madame le Maire ajoute que par ailleurs, la ville d'Avignon s'associera pleinement à la journée de deuil national décrété par le Président de la République le lundi 23 décembre. Tous les drapeaux des édifices municipaux seront en berne et un moment de recueillement sera organisé devant l'hôtel de ville à 11 heures, permettant à chaque avignonnaise et chaque avignonnais qui le souhaite de témoigner de notre soutien et de notre solidarité avec les mahoraises et les mahorais. Enfin, le grand feu d'artifice qui était initialement prévu ce jour-là à 19 heures sera reporté au samedi 28 décembre dans le cadre des festivités de fin d'année.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Madame le Maire soumet au vote l'inscription en urgence de cette délibération.

VOTE SUR L'INSCRIPTION D'UNE DELIBERATION A CARACTERE URGENT :

Votes : - ADOPTE à l'unanimité

DCM_2024_06_01	1-SOLIDARITE NATIONALE : Impact du cyclone tropical Chido à Mayotte - Solidarité de la ville d'Avignon à la population mahoraise sinistrée - Subvention de la Ville à la Fédération Nationale de Protection Civile.
DCM_2024_06_02	2- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal.
DCM_2024_06_03	3- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.
DCM_2024_06_04	4- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Activités Aquatiques.
DCM_2024_06_05	5- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Locations Commerciales.
DCM_2024_06_06	6- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du Crématorium.
DCM_2024_06_07	7- FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.
DCM_2024_06_08	8-FINANCES : Vote des taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour l'année 2025.
DCM_2024_06_09	9- DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Convention de financement pour l'année 2025 des travaux réalisés par l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon pour le confortement du Canal Crillon en amont du Masclé.
DCM_2024_06_10	10- ATTRACTIVITE : Contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation du Marché d'Intérêt National de la ville d'Avignon - Résiliation pour motif d'intérêt général.
DCM_2024_06_11	11 - ATTRACTIVITE : Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion et la modernisation du Marché d'Intérêt National d'Avignon.
DCM_2024_06_12	12 - PERSONNEL : Participation à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance.
DCM_2024_06_13	13 - PERSONNEL : Modification de la valeur faciale des titres-restaurant.
DCM_2024_06_14	14 - PERSONNEL : Dispositions visant à instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la police municipale.
DCM_2024_06_15	15 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.
DCM_2024_06_16	16 - PERSONNEL : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux.
DCM_2024_06_17	17 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution d'une subvention au comité des oeuvres sociales sportives et de loisirs des municipaux de la ville d'Avignon.
DCM_2024_06_18	18 - DOMAINE - PRIVE : Fixation de la redevance pour les locaux communaux occupés par les organisations syndicales.
DCM_2024_06_19	19 - ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion au service d'accompagnement psychologique du Centre de gestion du Vaucluse (CDG84).
DCM_2024_06_20	20 - ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2023.

DCM_2024_06_21	21 - TOURISME : Renouvellement auprès de l'autorité préfectorale des demandes de dénomination de commune touristique et du classement en "station de tourisme".
DCM_2024_06_22	22 - TOURISME : Halte Nautique - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2025.
DCM_2024_06_23	23 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2025.
DCM_2024_06_24	24 - ACTION CULTURELLE : CONVENTION D'ACOMPTES : Établissement de conventions d'acomptes 2025 - Associations culturelles conventionnées.
DCM_2024_06_25	25 - ACTION CULTURELLE : AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Appel à Projets culturels 2025 - Associations subventionnées. Convention de partenariat avec l'artiste Karine DEBOUZZIE.
DCM_2024_06_26	26 - SPORTS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : approbation des conventions d'objectifs triennales entre la ville d'Avignon et les clubs sportifs conventionnés et proposition de versement d'un premier acompte sur la subvention 2025 - Subvention du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche.
DCM_2024_06_27	27 - DOMAINE - FLUVIAL : Approbation du contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le financement des travaux de modification du ponton de la Société Nautique d'Avignon.
DCM_2024_06_28	28 - VIE PARTICIPATIVE : Réserve Citoyenne - Actualisation et simplification des documents de référence et d'inscription.
DCM_2024_06_29	29 - VOIRIE : Dénomination d'un espace public quartier Montfavet : "Parc du verger des Cèdres".
DCM_2024_06_30	30 - URBANISME : Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BD n°920, BD n°921, BD n°922 et BD n°923 sises rue Des Deux Pigeons.
DCM_2024_06_31	31 - VILLE SOLIDAIRE : Renouvellement de la convention liant l'Etat et la ville d'Avignon pour la mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'Abord - 2025/2027.
DCM_2024_06_32	32 - URBANISME : Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal correspondant à la parcelle cadastrée section HZ n°1086 sise impasse du Flourège.
DCM_2024_06_33	33 - DOMAINE PUBLIC : Servitudes de passage de ligne souterraine au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section IV n°242 et IV n°243.
DCM_2024_06_34	34 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Remise gracieuse de la redevance occupations diverses activités professionnelles et artistiques au bénéfice de Madame Isabelle VAVASSEUR au titre de l'année 2024.
DCM_2024_06_35	35 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal ? Tous à Vélo ?
DCM_2024_06_36	36 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

1 - SOLIDARITE NATIONALE : Impact du cyclone tropical Chido à Mayotte - Solidarité de la ville d'Avignon à la population mahoraise sinistrée - Subvention de la Ville à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Mme le Maire rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. CERVANTES

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 50 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile, **partenaire de l'AMF au sein du dispositif « Solidarité AMF/Mayotte »** ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65888 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

2 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. CERVANTES
- Mme LAGRANGE
- M. BISSIERE
- Mme RIGAULT
- Mme MAGDELEINE qui intervient en lien avec la délibération n°7
- M. FOURNIER
- M. NAHOUM
- M. PEYRE
- Mme MAZARI ALLEL
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2025, toutes sections confondues, du Budget Principal, pour la somme de 242 481 962 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements de chapitre à chapitre selon les conditions énoncées par la nomenclature budgétaire et financière M57 dans la limite du taux de 7.5% ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget Principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 466 050 € au titre de l'exercice 2025 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget Principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 2 225 027 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget Principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 808 923 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **ADOPTÉ** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 8 452 000 € au titre de l'exercice 2025, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOPTÉ** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 300 000 € au titre de l'exercice 2025, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
- **ADOPTÉ** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2025, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOPTÉ** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2025, sur le chapitre 65 et le compte 65741 ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget Principal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

3 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 5 283 463 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à effectuer des virements entre chapitres selon les conditions énoncées par la nomenclature comptable et financière M57 dans la limite d'un taux de 7.5% ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 3

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

4 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 10 366 539 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à effectuer des virements entre chapitres selon les conditions énoncées par la nomenclature comptable et financière M57 dans la limite d'un taux de 7.5% ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-
Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

5 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Locations Commerciales.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de **1 165 251** € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-
Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

6 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du Crématorium.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe du Crématorium, la somme de 886 500 € en recettes en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-
Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

7 - FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, en équilibre en recettes et en dépenses (236 605 €).

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-
Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

8 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour l'année 2025.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux à appliquer, pour l'année 2025, pour chaque taxe comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,44%** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ; Taxe d'habitation : **20.49%** ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTÉ -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

9 - DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Convention de financement pour l'année 2025 des travaux réalisés par l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon pour le confortement du Canal Crillon en amont du Mascle.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de financement pour l'année 2025 des travaux réalisés par l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon pour le confortement du Canal Crillon en amont du Mascle,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204132,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Non-participation : 1

M. Christian ROCCI ne prend pas part au vote.

10 - ATTRACTIVITE : Contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation du Marché d'Intérêt National de la ville d'Avignon – Résiliation pour motif d'intérêt général.

Madame le Maire, quitte la salle et cède la présidence de séance à M. NAHOUM pour la présentation des délibérations n°10 et 11.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

- Mme LAGRANGE

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la résiliation pour motifs d'intérêt général du contrat de concession en date du 30 juillet 1965 entre la Ville d'Avignon et la SMINA portant sur la gestion et l'exploitation du Marché d'Intérêt National de la Ville d'Avignon, avec une prise d'effet au plus tôt à la date du 1er janvier 2026 ou la date d'entrée en vigueur du contrat du futur délégataire à l'issue de la procédure.
- **AUTORISE** son représentant à notifier cette résiliation au délégataire, la SMINA ;
- **AUTORISE** son représentant à entrer en négociation avec la SMINA pour la mise au point du protocole de clôture de la concession afin de régler notamment les conséquences techniques et financières de cette décision de résiliation.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Non-participations : 8

Mme le Maire, M. Claude TUMMINO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Kader BELHADJ, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Christian ROCCI, M. Paul RUAT ne prennent pas part au vote.

Non-exprimés : 2

M. CERVANTES, M. REZOUALI

11 - ATTRACTIVITE : Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion et la modernisation du Marché d'Intérêt National d'Avignon.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la concession du type délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Marché d'Intérêt National d'Avignon ;

- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport du choix de mode de gestion annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** l'élu(e) délégué(e) à lancer la procédure de délégation de service public, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure, et à signer tout document y afférent.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Non-participations : 8

Mme le Maire, M. Claude TUMMINO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Kader BELHADJ, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Christian ROCCI, M. Paul RUAT ne prennent pas part au vote.

Non-exprimés : 2

M. CERVANTES, M. REZOUALI

Mme le Maire réintègre la salle et préside à nouveau la séance.

12 - PERSONNEL : Participation à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prises de parole :

- Mme MAGDELEINE
- M. FOURNIER
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir la participation employeur obligatoire dans le cadre des mutuelles labélisées, procédure dite de labélisation ;
- **DECIDE** de verser à compter du 1er janvier 2025, dans le cadre de la procédure dite de labélisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents une participation mensuelle brute de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE** -

13 - PERSONNEL : Modification de la valeur faciale des titres-restaurant.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prises de parole :

- Mme PERSIA
- Mme RIGAULT
- Mme le Maire
- M. FOURNIER

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 6€.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal et de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE** -

14 - PERSONNEL : Dispositions visant à instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la police municipale.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instaurer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement au bénéfice des agents de la ville d'Avignon, relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale, selon les modalités d'attribution définies ci-dessus ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal et de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

15 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

16 - PERSONNEL : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations publiques selon la liste annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

17 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution d'une subvention au comité des Œuvres sociales sportives et de loisirs des municipaux de la ville d'Avignon.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de **25 000 €** au bénéfice du COSSLMA;
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur la ligne 65748 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

18 - DOMAINE - PRIVE : Fixation de la redevance pour les locaux communaux occupés par les organisations syndicales.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prises de parole :

- Mme RIGAULT indique un dysfonctionnement du boîtier de M. PRZYBYSZEWSKI, concernant le vote de la délibération n°7 et demande la prise en compte du vote contre.
- Mme le Maire répond que la demande sera prise en compte.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la redevance d'occupation des locaux communaux pour les organisations syndicales départementales à titre gracieux ;
- **AUTORISE**, Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les conventions d'occupation à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

19 - ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion au service d'accompagnement psychologique du Centre de gestion du Vaucluse (CDG84).

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de faire appel, par convention d'adhésion au service d'accompagnement psychologique du CDG 84 pour une durée d'une année ;
- **IMPUTE** les dépenses inhérentes à la signature de cette convention au budget de l'exercice correspondant - Chapitre 011 - Fonction 0210 - Article 6281 ;
- **AUTORISE** Mme Le maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

20 - ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2023.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2023, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

- PREND ACTE -

21 - TOURISME : Renouvellement auprès de l'autorité préfectorale des demandes de dénomination de commune touristique et du classement en "station de tourisme ».

M. SIMELIERE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'engager les démarches auprès de l'autorité préfectorale pour le renouvellement de la dénomination de « commune touristique » pour la ville d'Avignon ;
- **DECIDE** d'engager les démarches auprès de l'autorité préfectorale pour le renouvellement du classement de la ville en station de tourisme ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Déléguée(e) à signer tout document à intervenir pour obtenir la dénomination de « commune touristique » et le classement en « station de tourisme ».

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

22 - TOURISME : Halte Nautique - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2025.

M. SIMELIERE rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. RUAT
- M. HOKMAYAN

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la grille tarifaire de la Halte Nautique d'Avignon à compter du 1er janvier 2025 ;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE –

23 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2025.

M. SIMELIERE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du Camping Municipal du Pont d'Avignon à compter du 1er janvier 2025 ;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE –

24 - ACTION CULTURELLE : CONVENTION D'ACOMPTES : Établissement de conventions d'acomptes 2025 – Associations culturelles conventionnées.

Mme GAGNIARD rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. BISSIERE

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions d'acomptes et leurs montants, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurants dans le tableau également présenté en annexe ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du Budget Principal de la Ville, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOpte** -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Non-participations : 4

Mme le Maire, M. Claude NAHOUM, M. Bernard AUTHEMAN, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

25 - ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : Appel à Projets culturels 2025 – Associations subventionnées. Convention de partenariat avec l'artiste Karine DEBOUZZIE.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** l'attribution de subventions pour un montant total de 145 000 € aux associations culturelles non-conventionnées tel que précisé dans le tableau en annexe ;
- **IMPUTE** la dépense de 145 000 € afférente aux subventions liées aux Appels à Projets Culturels au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **APPROUVE** l'organisation, dans le cadre du dispositif Métro Europa - Avignon Terre de Culture 2025, du projet de réalisation artistique précité, impliquant l'artiste avignonnaise Karine DEBOUZZIE ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat liant la Ville d'Avignon et l'artiste avignonnaise Karine DEBOUZZIE et en impute la dépense au chapitre 011 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

26 - SPORTS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : approbation des conventions d'objectifs triennales entre la ville d'Avignon et les clubs sportifs conventionnés et proposition de versement d'un premier acompte sur la subvention 2025 – Subvention du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions triennales d'objectifs ;
- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2025 aux clubs sportifs conventionnés pour un montant de 942 641 €, ainsi que le versement des subventions exceptionnelles au TCFIA et au CSAMA ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Non-participations : 2

Mme Laure MINSEN, M. David FOURNIER ne prennent pas part au vote.

27 - DOMAINE - FLUVIAL : Approbation du contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le financement des travaux de modification du ponton de la Société Nautique d'Avignon.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour le financement des travaux du ponton de la Société Nautique d'Avignon;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2128, fonction, 731, programme ATTP02 et opération 2021OP1098 ;
- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 74, compte 74718 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

28 - VIE PARTICIPATIVE : Réserve Citoyenne - Actualisation et simplification des documents de référence et d'inscription.

M. DESHAYES rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à jour de la convention d'accueil ainsi que ses annexes (annexe 1 la Charte de la Réserve Citoyenne, annexe 2 le Règlement intérieur de la Réserve Citoyenne) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE –

29 - VOIRIE : Dénomination d'un espace public quartier Montfavet : "Parc du verger des Cèdres ».

Mme MINNSEN rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le nom de "Parc du verger des Cèdres" à l'espace public situé aux abords du chemin du Cèdre, au sud du Clos des Buissons à Montfavet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE –

30 - URBANISME : Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BD n°920, BD n°921, BD n°922 et BD n°923 sises rue Des Deux Pigeons.

Mme MINNSEN rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** La désaffectation et le déclassement du domaine public communale des parcelles cadastrées section BD n°920, BD n°921, BD n°922 et BD n°923 d'une surface totale de 202 m² en vu de leur intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE –

31 - VILLE SOLIDAIRE : Renouvellement de la convention liant l'Etat et la ville d'Avignon pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord - 2025/2027.

Mme CORCORAL rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. RENOUARD
- Mme le Maire
- M. RENOUARD
- Mme CORCORAL

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dispositif de mise en œuvre du Plan Logement d'abord, visant la lutte contre le sans abris sur le territoire de la commune ;
- **AUTORISE** la signature de la convention jointe entre l'Etat et la ville d'Avignon ;
- **AUTORISE** la signature des conventions spécifiques avec chaque porteur d'action permettant à la Ville de reverser à chacun d'eux la part de la subvention qui lui revient conformément aux engagements contractuels, à l'évaluation des actions, et aux résultats du dialogue de gestion avec l'Etat ;
- **IMPUTE** la recette affectée au chapitre 74 du budget principal, et les dépenses affectées au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Non-participation : 1

M. Loïc QUENNESSON ne prend pas part au vote.

32 - URBANISME : Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal correspondant à la parcelle cadastrée section HZ n°1086 sise impasse du Flourège.

Mme CORCORAL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déclasser par anticipation de la parcelle cadastrée section HZ n°1086 du domaine public communal correspondant à l'impasse du Flourège d'une superficie de 475 m²,
- **DECIDE** que la désaffectation sera différée au plus tard au 31 janvier 2025 conformément à l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

33 - DOMAINE PUBLIC : Servitudes de passage de ligne souterraine au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section IV n°242 et IV n°243.

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de grever d'une servitude de passage de réseau la parcelle communale cadastrée section IV n°242 sise boulevard Roger Salengro, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires et bornes de repérages au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence- Alpes-Côtes d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **DECIDE** de grever d'une servitude de passage de réseau la parcelle communale cadastrée section IV n°243 sise place du 6 juin 1944, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande 1 mètre de large sur une longueur totale de 11 mètres ainsi que ses accessoires. Cet aménagement pourra être accompagné de bornes de repérage et d'un ou plusieurs coffrets et accessoires qui pourraient encastrent notamment dans un mur, un muret ou une façade un câble en tranchée au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **APPROUVE** les deux conventions de servitude à intervenir avec ENEDIS ;
- **DECIDE** d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de vingt euros contre la servitude portant sur la parcelle cadastrée section IV n°242 ;

- **DECIDE** d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de vingt euros contre la servitude portant sur la parcelle cadastrée section IV n°243 ;
- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

34 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Remise gracieuse de la redevance occupations diverses activités professionnelles et artistiques au bénéfice de Madame Isabelle VAVASSEUR au titre de l'année 2024.

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une remise gracieuse, à titre tout à fait exceptionnel, de la redevance d'Occupation du Domaine Public "occupations diverses activités professionnelles et artistiques" au bénéfice de Madame Isabelle VAVASSEUR au titre des mois de juillet et de septembre 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

35 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

36 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le dispositif des subventions allouées aux propriétaires d'habitations ou terrains termités en précisant les conditions d'attribution de ces aides,
- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Monsieur MATHIEU Damien, propriétaire, pour un montant de 235,40 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction13, compte 65741,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

QUESTIONS ORALES

Question orale de M. RUAT :

Madame le Maire,

Vous ne pouvez ignorer la montée de l'insécurité en France.

Bien sûr, Avignon n'y échappe pas : que ce soit d'une agression directe, d'un règlement de compte ou victime innocente d'être au mauvais endroit au mauvais moment ; n'importe qui peut être victime.

Il y a bien-sûr des personnes dont le risque est beaucoup plus grand : ce sont les policiers nationaux ou municipaux, dont le rôle est justement de lutter contre cette insécurité, et pour les protéger ils sont équipés d'un gilet pare balles.

Mais, il y a une autre catégorie de personnes dont le rôle premier n'est pas de lutter directement contre cette délinquance, mais chargée de faire respecter le stationnement dans la Ville. Elle est soumise en permanence à cette insécurité et de plus confrontée aux conducteurs irascibles dont on sait que certains sont capables. Ces personnes-là, ce sont les ASVP qui ne sont pourtant pas protégés par des gilets pare-balles.

Or, d'après ce que je crois savoir, pour équiper l'ensemble de ces ASVP d'un gilet pare-balles, il suffirait d'une enveloppe de moins de 10 000 euros.

Alors Mme le Maire, êtes-vous prête à répondre favorablement aux aspirations de ces ASVP pour les rassurer ?

Je vous remercie.

Réponse de M. FOURNIER

Monsieur,

Les missions des ASVP ont évolué ces derniers temps et nous ne vous avons pas attendu pour mettre à disposition de ces agents des outils leur permettant d'être protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

Je vous informe que l'acquisition de gilets pare-balle et pare-lame a en effet été validée il y a déjà plusieurs semaines, pour autant la protection des ASVP ne tient pas uniquement à cet équipement d'autres mesures ont été proposées à ces agents :

- La pérennisation des formations GTPI (gestes et techniques professionnelles d'intervention) qui permettent aux agents de travailler leur positionnement sur le terrain, leur mise en sécurité et les gestes à appliquer en défense à une agression.
- L'intégration des ASVP sur le canal de la Police Municipale pour faciliter la coordination des services et les interventions en soutien, des policiers municipaux.
- L'extension du logiciel de traitement de l'activité police aux ASVP dans le cadre de l'exercice des nouvelles missions confiées aux ASVP (environnement, affichage sauvage et nuisances nocturnes) toujours dans un esprit de renforcer la transversalité entre les services.

Aussi, la réponse apportée par la ville est beaucoup plus globale sur les conditions d'exercice des missions des ASVP et souligne la reconnaissance du travail accompli par ce service en complémentarité de la Police Municipale.

Question orale de Mme MONTAGNAC représentée par Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire, Mes chers Collègues,

Depuis des mois, un marché sauvage se tient sur la place de la Méditerranée et l'Avenue Monclar tous les vendredis, samedis et dimanches après-midi jusqu'en début de soirée, en toute impunité.

Aucun de ces marchés sauvages ne font partie de ceux autorisés par la Ville par délibération du Conseil Municipal.

Nombreux sont les riverains qui se plaignent des emballages laissés sur place, parfois même au pied des immeubles.

Madame le Maire, pour quelles raisons laissez-vous perdurer un marché clandestin qui ne respecte aucune norme de sécurité ni de règle d'hygiène ?

Réponse de M. TUMMINO :

La Ville d'Avignon peut se réjouir de compter, sur son territoire, plusieurs marchés hebdomadaires et 2 marchés des producteurs. La gestion de ces marchés fait l'objet d'une réglementation stricte selon laquelle un commerçant qui s'installe sur le domaine public pour y exercer son activité doit obligatoirement obtenir du maire une autorisation d'occupation du domaine public.

C'est pourquoi, la ville d'Avignon, dès qu'elle a eu connaissance de la vente non autorisée qui se tient sur le secteur de Monclar, en a informé la Préfecture pour faire état de cette occupation illicite du domaine public et de son incidence sur les professionnels qui, dans le respect des lois et règlements, s'acquittent des redevances d'occupation du domaine public et de gestion des marchés, dans le cadre des autorisations délivrées.

En parallèle, la Police Municipale effectue des passages réguliers pour relever les contrevenants afin d'établir des procès-verbaux. La Police Nationale est par ailleurs mobilisée pour mettre en place des contrôles communs qui sont le seul moyen de mettre fin de manière définitive à ces marchés illégaux.

Question orale de M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGault :

Madame le Maire,

Dernière lubie en date, il semblerait que la majorité municipale ait décidé de poursuivre le déploiement de son « abominable Plan Faubourgs », cette fois, en intra-muros.

Le 21 juin dernier, une borne soi-disant provisoire a été installée en bas de la rue de la République / angle Boulevard Raspail, afin de réduire la place de la voiture en centre-ville.

Comme à votre habitude, aucune concertation n'avait été menée au préalable mettant, une fois encore, les Avignonnais devant le fait accompli.

Cela avait été annoncé à titre expérimental et devait faire l'objet, à l'automne, d'une consultation des riverains et des différents acteurs institutionnels, économiques et associatifs, en guise de bilan.

Il y a quelques jours, une réunion de terrain menée de concert entre la Ville et des techniciens a eu lieu en haut de l'artère principale du centre-ville, afin d'envisager la pause de bornes escamotables à chaque entrée de rue.

Ce qui induirait inévitablement, dans un second temps, la modification de nombreux sens de circulation.

Il est à rappeler que cette partie de l'intra-muros permet l'accès à plusieurs sites accueillants du public : Conseil Départemental de Vaucluse, Mairie d'Avignon, église Saint Agricole. Sans oublier l'accès à l'Opéra et au Palais des Papes pour les livraisons de décor et au Rocher des Doms pour les camions de chantier...

A cela, il se dit que la Ville réfléchirait aussi à autoriser les livraisons jusqu'à 08h30 le matin, alors que les commerces n'ouvrent... qu'à 10h !

Madame le Maire, confirmez-vous la pause prochaine de nombreuses bornes escamotables en haut de la rue de la République et la fermeture du centre-ville aux livreurs, artisans et professions libérales dès 08h30 ?

Je vous remercie.

Réponse de M. TOCABENS :

La piétonnisation de la rue de la République en juin 2024 est une des premières étapes pour se réapproprier cet axe majeur du centre-ville. La borne de contrôle d'accès est un dispositif qui permet la sécurisation de l'axe et une meilleure gestion de la piétonisation déjà existante depuis de nombreuses années dans cette rue (l'été et les week-ends).

Sur cet axe les enjeux sont divers :

- Apaiser l'axe et sécuriser tous les déplacements en poursuivant la végétalisation qui accompagne cette piétonnisation et permet d'assurer la continuité végétale depuis le parvis de la Gare centre récemment inauguré.
- Accompagner l'attractivité économique de la rue par le confort et la sécurité des chalandes et créer de l'animation via les terrasses
- Révéler les lieux d'intérêts présent tels que le Musée Lapidaire et le Palais du Roure

La concertation avec les habitants, commerçants et usagers seront programmées au printemps 2025, et permettra de se projeter dans ce projet de requalification. Celui-ci passera par la consultation externalisée d'une équipe constituée de paysagistes, urbanistes et architectes après un concours international.

S'il est vrai que la réflexion relative aux livraisons et notamment sur le dernier kilomètre sont menées à Avignon comme dans de nombreuses communes, il n'est pas question de n'autoriser les livraisons que jusqu'à 8h30. Le plan de circulation et l'implantation éventuelle de bornes seront définis dans le cadre du projet de requalification.

Question orale de Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire,

Il y a quelques semaines, le « Comité des Fêtes de Montfavet » vous a proposé un joli projet qui permettait d'installer sur la place de l'Eglise pendant un mois et pour le même prix que les années précédentes, une patinoire et un manège appartenant à un Montfavétain, ainsi que des chalets de Noël, les 4 week-ends de décembre.

A la surprise générale et sans explication, vous avez refusé cette proposition qui, finalement, pénalise les Montfavétains à qui vous proposez, en tout et pour tout, la même patinoire que l'an dernier à laquelle vous rajoutez un manège sur seulement quinze jours.

Madame le Maire, pour quelle raison avez-vous refusé la proposition du Comité des Fêtes qui ne ménage pas ses efforts pour animer, tout au long de l'année, Montfavet ?

Réponse de Mme MINSEN :

Madame,

La Ville a rencontré le prestataire à plusieurs reprises, dès le mois d'aout, afin de convenir de la meilleure formule d'animation pour les fêtes à Montfavet. Celui-ci en plus de la location de la patinoire et du manège réclamait la prise en charge des besoins techniques (électricité) ainsi que le gardiennage des installations pendant un mois.

Il a alors été fait le choix de retenir une offre de qualité, moins onéreuse, qui permet de proposer de belles animations à Montfavet grâce à la patinoire et au manège installés pendant les vacances de Noël dès ce samedi 21 décembre.

Je vous invite d'ailleurs à venir profiter des fêtes de Noël dans tout Avignon et jusqu'à Montfavet !

Question orale de Mme RIGAULT :

Madame le Maire,

Depuis des mois, la Cité des Papes vit au gré du feuilleton d'anomalies sur les marchés qui pourraient être requalifiées en infractions pénales, si les faits dénoncés étaient avérés.

Ce n'est pas faute de vous avoir interrogée depuis des mois, à quasiment chaque Conseil Municipal.

D'après l'avocat des plaignants qui s'exprimait fin novembre dans les colonnes de la presse locale, une enquête pénale serait en cours et viserait des agents municipaux ainsi que l'Adjoint en charge des marchés.

Il y a une dizaine de jours, un nouveau commissaire de Justice s'est présenté au service de la régie, avant de se rendre sur le marché de la Rocade pour y faire d'autres constatations.

Madame le Maire, pour quelle raison ne relevez-vous pas de ses délégations l'Adjoint au Commerce, foires et marchés au titre du principe de précaution ?

Réponse de M. NAHOUM :

Vos attaques personnelles et répétées à l'égard de notre collègue Claude Tummino n'ont pas leur place dans cette enceinte et témoignent de la façon dont vous concevez toujours dans la suspicion et dans le dénigrement, l'engagement politique pour notre ville. Face à vos insinuations déplacées, nous réaffirmons avec force notre soutien et notre solidarité à notre collègue Claude TUMMINO.

Je demande à mes collègues de la majorité d'applaudir M. TUMMINO.

Certains élus applaudissent.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibérations n°5 du 4 juillet 2020 et n°46 du 24 juin 2023 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 22 février 2025.

La séance est levée à 12 h 25 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire

Cécile HELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Secrétaire de Séance

FOURNIER David

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, cursive style with multiple loops and a horizontal base.